



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 9 juillet 2019



Direction régionale des
affaires culturelles de
Provence Alpes Côte d'azur

Service territorial de
l'architecture et du patrimoine
des Alpes maritimes

Villa Césarie
41 avenue Thiers
06000 Nice
tel : 04 93 16 59 10
(uniquement le matin)

affaire suivie par
tel : 04 93 16 59
@culture.gouv.fr

L'Architecte des Bâtiments de France

à

D.D.T.M
Service Maritime
à l'attention de M. Fredefond
CADAM
147 Bd du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

N/REF. : LA/MCL/N° 011 2019

OBJET : Nice – Projet de concession des plages naturelles-

Par courrier en date du 21/06/2019, les services de la Métropole de Nice Côte d'Azur m'ont transmis la version n°6 de la notice architecturale et paysagère qui accompagne le projet de concession des plages naturelles de Nice.

Après examen, je n'ai pas d'objection à émettre à l'encontre de celui-ci étant bien entendu que le traitement de la partie haute de chaque entrée de plage devra faire l'objet d'une réflexion qui visera à unifier et épurer l'aspect, tant au niveau de la signalétique que du mobilier qui se limitera au strict minimum.

L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'UDAP06

L'architecte des Bâtiments de France
Le chef du service territorial de
l'architecture et Luc Albouy

Luc ALBOUY